

Municipalité de



Sainte-Élizabeth-
de-Warwick

243, rue Principale
Sainte-Élizabeth-de-Warwick, QC, J0A 1M0

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 446

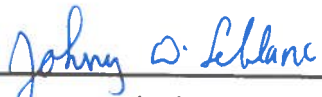
Prenez avis que lors d'une séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick tenue le 2 avril 2024, le Règlement numéro 446 modifiant le Règlement de zonage numéro 405 afin d'autoriser les établissements de résidence principale sur tout le territoire ainsi que diverses dispositions a été adopté.

Ce règlement a été approuvé par la MRC d'Arthabaska, le 23 mai 2024.

Ce règlement est entré en vigueur le 23 mai 2024, date de délivrance du certificat de conformité de la MRC d'Arthabaska.

Toute personne qui désire consulter le projet de règlement peut le faire au bureau municipal ou sur le site internet de la municipalité au : « <http://www.sainte-elizabeth-de-warwick.ca/> ». Il est aussi possible de demander une copie à la municipalité par courriel au « info@sainte-elizabeth-de-warwick.ca », par la poste au 243, rue Principale, Sainte-Élizabeth-de-Warwick, Québec, J0A 1M0 ou par téléphone au 819-358-5162, du lundi au jeudi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

Donné à Sainte-Élizabeth-de-Warwick, ce 28 mai 2024.



Directeur général et greffier-trésorier